

Le député de Kamloops-Shuswap a parlé de certains de ces problèmes, notamment de l'ingérence dans la vie privée des Canadiens. Je veux savoir si le projet de loi pourrait avoir des conséquences sur le milieu de travail, notamment dans les cas d'indemnisation des accidents du travail. Le service de renseignement pourrait examiner les antécédents des personnes indemnisées pour voir si elles sont autorisées à travailler dans d'autres secteurs. On aurait tort d'établir un service de renseignement de ce genre. Le Canadien moyen n'en veut pas. Le gouvernement a tort d'utiliser un titre de ce genre. Le gouvernement sait que ce projet de loi a des incidences beaucoup plus étendues que le titre ne le laisse entendre.

Nous avons indentifié cet aspect du projet. Quand nous en examinerons d'autres parties, nous soulignerons d'autres problèmes. Il faudrait supprimer ce titre. Le député de Saskatoon-Est a dit que si le gouvernement présentait ses propositions en toute franchise, il sonnerait le glas du régime démocratique au Canada. Ce genre de titre est trompeur. Il ne dit pas aux Canadiens en quoi consiste le projet de loi, lequel a de très graves ramifications. Le titre ne le dit pas, pas plus d'ailleurs qu'il ne donne une idée du travail de service secret et du renseignement de sécurité qui se fera dans les officines. Le titre n'évoque pas le soupçon qu'il devrait susciter dans l'esprit des gens.

A la lecture du titre, en effet, le Canadien moyen se demande en quoi consiste le problème et pourquoi nous, les députés, nous y opposons. L'article sur le titre abrégé se lit comme suit:

Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité.

Cela paraît bien inoffensif. On dirait que le projet de loi n'a pas de véritable importance. Le titre est trompeur. Il est mal choisi. Le solliciteur général le sait, et les ministériels aussi. Ils cherchent à se dissimuler derrière un titre trompeur. Cela ne sert pas les intérêts supérieurs du Canada.

Nous, de ce côté-ci, savons ce que le gouvernement essaie de faire. Nous savons qu'il cherche à induire les Canadiens en erreur. Il y réussit peut-être dans d'autres domaines, mais il ne réussira pas à nous induire en erreur de ce côté-ci de la Chambre. Le Nouveau parti démocratique estime que c'est reprehensible, que le titre est mal choisi et qu'il faudrait le modifier pour le rendre plus véridique. Le gouvernement libéral a l'habitude à se réfugier derrière de fausses appellations, derrière des titres, s'efforçant de les faire paraître moins limitatifs qu'ils ne le sont.

Le Nouveau parti démocratique n'est pas dupe. Nous savons que le gouvernement tente de faire adopter ce projet de loi de force depuis janvier. Voilà qu'il recommence. Nous nous opposons au titre.

M. Kaplan: Eh bien, votez contre.

M. Parker: Nous désapprouvons le fait que le solliciteur général essaie de nous contraindre à l'adopter à l'heure actuelle.

M. Kaplan: S'il ne vous plaît pas, votez contre. C'est votre droit.

M. Parker: Le solliciteur général nous dit de voter contre. Il devrait retirer le projet de loi et le rédiger de nouveau.

M. Kaplan: Il ne vous appartient pas de décider ce que fait la Chambre.

Service du renseignement de sécurité

M. Parker: Le solliciteur général dit qu'il ne m'appartient pas de décider. Nous avons notre mot à dire sur ce qui se passe à la Chambre.

M. Kaplan: Nous aussi.

M. Parker: Le NPD ne le laissera pas imposer son projet de loi. Nous allons nous opposer à cet article en particulier. Il est trompeur et mal choisi. Le solliciteur général nous dit de voter contre. Nous allons voter contre cet article, vous pouvez en être assurés. Il est mauvais, et le solliciteur général le sait. Nous, de notre parti, en sommes persuadés.

• (1200)

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, j'aime assez le titre du projet de loi tel qu'il est énoncé à l'article 1, c'est-à-dire la loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité. Si ce titre reflétait bien la teneur du projet de loi, cette mesure pourrait bien servir les Canadiens. Cependant, je voterai en faveur de l'amendement à l'article 1, visant à supprimer le titre abrégé du projet de loi, car je ne crois pas qu'il reflète fidèlement la teneur du projet de loi. C'est malheureux, car, à titre de députés à la Chambre des communes, nous avons eu amplement l'occasion d'examiner les préoccupations des Canadiens au sujet de la sécurité nationale et d'envisager l'adoption d'une mesure législative qui réprimerait effectivement les activités de terrorisme, d'espionnage et de subversion. Mais le projet de loi ne permettra pas d'atteindre ces objectifs et il ne mérite donc pas son titre.

Nous nous préoccupons bien sûr des activités subversives auxquelles pourraient se livrer des ressortissants étrangers à l'extérieur du Canada. Nous voudrions que le Canada dispose d'un service de sécurité, qu'il s'agisse d'une agence civile ou d'un service de la GRC, qui aurait le pouvoir de déceler les menaces à la sécurité du Canada et de prendre des mesures à cet égard. Notre parti a proposé des amendements au projet de loi qui permettraient de définir clairement certaines des activités qui inquiètent les Canadiens. Cependant, le projet de loi ne traite que de l'espionnage et de la subversion. Le projet de loi menace également de saper les libertés civiles de nombreux Canadiens puisqu'il prévoit la possibilité de procéder à l'écoute électronique, sous réserve de l'approbation d'un juge d'un tribunal fédéral, d'ouvrir le courrier de première classe et de permettre à un service de renseignement vaguement défini d'avoir accès à presque tous les documents publics ou privés.

Le titre du projet de loi ne dit pas clairement si le service de renseignement sera un organisme civil ou bien s'il relèvera de la GRC comme c'est le cas actuellement. Le titre du projet de loi ne reflète pas les pouvoirs étendus que l'on prévoit conférer à ce service et qui lui permettraient d'enfreindre les libertés civiles que les Canadiens ont toujours défendues avec tant d'acharnement.

Beaucoup de mes propres électeurs croient cette mesure nécessaire. Toutefois, ils ne savent pas à quel point le projet de loi permettrait de violer les libertés auxquelles ils attachent tant de prix. Je crois qu'en lisant seulement le titre de cette mesure, la plupart des Canadiens sont rassurés; ils s'imaginent qu'il s'agit de créer un service de renseignement semblable au FBI américain. Ils ignorent que le projet de loi prévoit des pouvoirs encore plus étendus que ceux dont dispose le FBI; or, beaucoup de Canadiens se méfient des pouvoirs dont dispose cet organisme des États-Unis.